

COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2021

CONVOQUE LE 23 NOVEMBRE 2021

PRESIDENTE DE SEANCE : Mme HOCHART Donata, Maire

PRESENTS : HOCHART Donata, Maire ; PAW Renée – CIURYS Christophe – BIELKIN Laurence – FOURNIER Guillaume – HENOT Dominique – BOURGEOIS Carnot – BUYCK Isabelle, Adjoints – CHAUAUDRA Evelyne – PRZYBOROWSKI LAMPIN Brigitte – TANGHE Jacques – TOUIL Marie-Claude – PEZE Bruno – MERESSE Marie-Hélène – DEGAND Daniel – BOUDAUD Fouad – PORZYCKI Philippe – PAYEN Rémi – TAVERNESE Audrey – BOULHEMZE Marie-Laure (arrivée à la question 5) – JANCZAK Stanislas, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration : BAVYE Raymond – TINEBINAL Sabrina – MINOT Grégory – BOUKHRISS Mamoun – GALLET Ophélie – COINTE Arnaud – TIERTANT Stéphanie, Conseillers Municipaux.

ABSENT EXCUSE : MONTEVILLE Georges-Marie, Conseiller Municipal.

SECRETAIRE : PAYEN Rémi, Conseiller Municipal.

Le Quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Adoption des décisions municipales
- 2/ Budget Supplémentaire de la Commune Année 2021
- 3/ Budget Supplémentaire de la Zone Industrielle Année 2021
- 4/ Budget Supplémentaire « Energies Renouvelables » Année 2021
- 5/ Ouverture des centres de loisirs pendant les petites vacances scolaires de février et avril 2022
- 6/ Remboursement Centre de Loisirs octobre 2020, juillet-août 2021 et octobre 2021
- 7/ Avenant n° 1 au marché de travaux de voirie dans diverses rues
- 8/ Attribution du marché de restauration scolaire, effet au 1er janvier 2022
- 9/ Convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants
- 10/ Demande de subvention dans le cadre du Fonds Alimentation Durable
- 11/ Subvention aux enfants continuant leurs études Année scolaire 2021/2022
- 12/ Avis de la commune sur la démolition de 6 logements sociaux rue Henri Leclercq appartenant à Maisons et Cités
- 13/ Chambre funéraire ; rapport d'activité du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021
- 14/ Convention ADDS pour 2022
- 15/ Subvention exceptionnelle 2021 au Collège
- 16/ Noël des écoles Année 2021
- 17/ Convention avec FREE pour l'implantation d'un pylône sur la parcelle cadastrée AK 51
- 18/ Convention avec la CALL sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)

- 19/ Acceptation de la subvention du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projet « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire »
- 20/ Personnel Communal : Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)
- 21/ Personnel Communal : Modalités de mise en œuvre des titres restaurant
- 22/ Personnel Communal : Contrat de prévoyance collective – maintien de salaire
- 23/ Désignation d'un collaborateur au coordinateur communal pour les opérations de recensement année 2022
- 24/ Recrutement des agents recenseurs – année 2022
- 25/ Remplacement d'un délégué titulaire du Conseil Municipal au Comité Technique
- 26/ Convention avec la Commune de Billy-Montigny pour le remplacement des feux tricolores situés à l'intersection du Boulevard Oussekinne avec les rues J. Guesde et Danton

Questions diverses
Informations diverses

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté sans observation.

1/ ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES

Il a été donné connaissance des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces décisions concernent :

- **Décision n° 30/2021** du 29 septembre 2021 portant sur la nécessité de se faire assister pour la procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme par un Cabinet spécialisé, et de confier cette mission à la société Urbycom d'Hénin-Beaumont pour un montant de 6 200 € HT.
- **Décision n° 31/2021** du 29 septembre 2021 portant sur l'avenant de prolongation de la mission de coordination SPS du Bureau Véritas, pour des travaux d'aménagement d'une mairie annexe dans un bâtiment existant rue de la sucrerie, pour 5 mois correspondant à un coût supplémentaire de 1 237,50 € HT.
- **Décision n° 32/2021** du 13 octobre 2021 portant sur l'avenant n° 2 au marché de travaux d'aménagement d'une mairie annexe dans un bâtiment existant rue de la sucrerie (Lot 1 Gros œuvre étendu) afin de réaliser une terrasse en façade arrière du bâtiment pour un coût supplémentaire de 10 200,00 € HT.
- **Décision n° 33/2021** du 13 octobre 2021 portant sur l'avenant n° 1 au marché de travaux d'aménagement d'une mairie annexe dans un bâtiment existant rue de la sucrerie (Lot 4 Menuiseries extérieures) afin d'installer une porte en façade arrière du bâtiment pour un coût supplémentaire de 2 848,00 € HT.
- **Décision n° 34/2021** du 14 octobre 2021 portant sur l'avenant n° 1 au marché de travaux d'aménagement d'une mairie annexe dans un bâtiment existant rue de la sucrerie (Lot 8 Electricité) afin d'installer un projecteur extérieur en façade arrière du bâtiment pour un coût supplémentaire de 111,00 € HT.
- **Décision n° 35/2021** du 14 octobre 2021 portant sur l'attribution du marché de fourniture de produits d'entretien et l'achat de petits matériels à la société Orapi Hygiène pour un montant maximum de 20 000,00 € HT et pour une durée de 12 mois avec la possibilité de reconduction de 2 fois une année.

2/ BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA COMMUNE – ANNEE 2021

3/ BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA ZONE INDUSTRIELLE – ANNEE 2021

4/ BUDGET SUPPLEMENTAIRE « ENERGIES RENOUVELABLES » ANNEE 2021

Le Conseil Municipal a approuvé les budgets supplémentaires de la Commune, de la Zone Industrielle et des Energies Renouvelables pour l'année 2021

26 voix POUR dont 7 procurations
2 voix CONTRE dont 1 procuration

5/ OUVERTURE DE CENTRES DE LOISIRS PENDANT LES PETITES VACANCES SCOLAIRES DE FEVRIER et D'AVRIL 2022

Les membres du Conseil Municipal ont décidé d'ouvrir les centres de loisirs pendant les vacances scolaires de février et d'avril 2022, soit ;

- du lundi 07 février au vendredi 18 février 2022
- du lundi 11 avril au 22 avril 2022 (sauf le 18/04/2022)

et ont adopté les tarifs suivants :

↳ Pour les enfants domiciliés à Fouquières, la participation journalière par enfant serait :

<u>Enfants n'ouvrant pas droit à l'aide</u> <u>Au temps libre de la CAF</u>		<u>Enfants ouvrant droit à l'aide au temps</u> <u>libre de la CAF</u>	
- 1 ^{er} enfant	5.10 €	- 1 ^{er} enfant	5.00 €
- 2 ^{ème} enfant	4.90 €	- 2 ^{ème} enfant	4.80 €
- à partir du 3 ^{ème} enfant	4.70 €	- à partir du 3 ^{ème} enfant	4.60 €

Un droit d'inscription de 5 € par enfant sera demandé à l'ouverture des centres.

↳ Pour les enfants domiciliés dans une autre commune, la participation journalière par enfant serait :

<u>Enfants n'ouvrant pas droit à l'aide</u> <u>Au temps libre de la CAF</u>		<u>Enfants ouvrant droit à l'aide au temps</u> <u>libre de la CAF</u>	
- 1 ^{er} enfant	10.20 €	- 1 ^{er} enfant	10.00 €
- 2 ^{ème} enfant	9.80 €	- 2 ^{ème} enfant	9.60 €
- à partir du 3 ^{ème} enfant	9.40 €	- à partir du 3 ^{ème} enfant	9.20 €

Un droit d'inscription de 10 € par enfant sera demandé à l'ouverture des centres.

Le Centre de Loisirs fonctionnerait du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h, avec restauration le midi. Si le Conseil Municipal donnait son accord, des enfants pourraient être accueillis avant l'ouverture ou après la fermeture du Centre de Loisirs : soit de 7 h 30 à 9 h et 17 h à 18 h 30.

La participation complémentaire journalière par enfant s'élèverait à :

- Enfant ouvrant droit au temps libre de la CAF : 1,00 € par enfant domicilié à Fouquières et 2,00 € par enfant domicilié dans une autre commune.
- Enfant n'ouvrant pas droit au temps libre de la CAF : 1,10 € par enfant domicilié à Fouquières et 2,20 € par enfant domicilié dans une autre commune.

Le tarif d'accueil journalier pour les enfants bénéficiant d'un protocole d'accueil individualisé serait fixé à 1,65 €.

Les projets éducatif et pédagogique ont été rappelés.

Ces décisions ont été adoptées à l'unanimité (28 voix POUR dont 7 procurations).

6/ REMBOURSEMENTS DU CENTRE DE LOISIRS D'OCTOBRE 2020, DE JUILLET-AOÛT 2021 ET OCTOBRE 2021

Le centre de loisirs d'octobre 2020 avait dû fermer la 2^{ème} semaine du fait de cas Covid. Une famille avait inscrit ses 2 enfants durant cette semaine de fermeture.

Trois enfants n'ont pu fréquenter le centre de loisirs de juillet-août 2021 car malades, ces absences ont été justifiées par un certificat médical.

Deux enfants n'ont pu fréquenter le centre de loisirs d'octobre 2021 car malades, ces absences ont été justifiées par un certificat médical.

Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité (28 voix POUR dont 7 procurations) le remboursement des périodes d'absence justifiées, pour un total de **124,50 €**.

7/ AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA COMMUNE

Par délibération du 13 mars 2021, le Conseil Municipal a retenu la société Eurovia pour des « Travaux de voirie sur la Commune – rues Jean Jaurès, Jules Guesde, Bourganeuf 2ème partie et Uriane Sorriaux ».

Suite à des analyses complémentaires sur les revêtements en enrobés, il s'avère que les taux de HAP (Hydrocarbure Aromatique Polycyclique) sont plus faibles que prévu. De plus, des travaux prévus rue de Bourganeuf ont déjà été réalisés. Cela entraîne une moins-value du marché de 145,80 € HT.

L'avenant n° 1 a pour objet de rectifier le prix du marché.

Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité (28 voix POUR dont 7 procurations) la signature de l'avenant n° 1 avec la société EUROVIA.

8/ FOURNITURE DE REPAS ET SERVICE AU RESTAURANT DU CENTRE INTERGENERATIONNEL AVENUE MICHEL BOUCHEZ - SIGNATURE DU MARCHE

Le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à signer le marché de fourniture de repas et service au restaurant du Centre Intergénérationnel avec la société API, pour un montant annuel de 102 026,92 euros HT par an et dont l'offre avait été retenue par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa réunion du 23 novembre 2021.

9/ RECONDUCTION DE LA CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS POUR LA STERILISATION ET L'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS

Par délibération en date de 18 décembre 2021, le Conseil Municipal avait autorisé Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec la Fondation 30 Millions d'Amis, ainsi que tout document lié à ce dossier.

Cette convention prenant fin le 31 décembre prochain, il y a lieu de la renouveler pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité (28 voix POUR dont 7 procurations) la signature d'une nouvelle convention avec Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants.

10/ DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS ALIMENTATION DURABLE

Il a été rappelé que pour l'investissement en matériel du restaurant scolaire, il est possible de solliciter auprès du Département du Pas-de-Calais une subvention à hauteur de 16 621,60 € dans le cadre du Fonds Alimentation Durable dont le but est de pouvoir répondre aux obligations réglementaires de la loi EGAlim.

Vu la nécessité de renouveler le four mixte estimé à 19 000 € et considérant qu'il répond aux critères fixés par l'arrêté du 6 février 2021 relatif au soutien de certaines cantines scolaires, les membres du Conseil Municipal ont autorisé à l'unanimité (28 voix POUR dont 7 procurations), Madame le Maire :

- à solliciter une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais dans le cadre de l'appel à projets « Fonds Alimentation Durable ».
- à effectuer toutes les démarches nécessaires à la demande de ladite subvention.

11/ SUBVENTION AUX ENFANTS POURSUIVANT LEURS ETUDES - ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité (28 voix POUR dont 7 procurations) les subventions suivantes aux enfants poursuivant leurs études :

- **50 €** par enfant fréquentant les classes de 6^{ème} à la Terminale,
- **100 €** par enfant fréquentant les classes universitaires et d'enseignement supérieur ou les classes préparatoires à l'obtention d'un diplôme d'Etat dont la formation n'est pas dispensée dans le public.

Le mode d'attribution de la subvention est le suivant :

Considérant qu'il existe dans la commune un collège, le bénéfice de cette bourse aux élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} n'est accordé qu'à des enfants de Fouquières-Lez-Lens, fréquentant des établissements extérieurs à la Commune, dans la mesure où l'enseignement suivi n'est pas dispensé au Collège de Fouquières-Lez-Lens.

Les enfants fréquentant les établissements privés ne peuvent bénéficier de cette bourse allouée car uniquement aux enfants fréquentant les établissements publics.

12/ AVIS DE LA COMMUNE SUR LA DEMOLITION DE 6 LOGEMENTS SOCIAUX RUE HENRI LECLERCQ APPARTENANT A MAISONS ET CITES

Maisons et Cités souhaite procéder à la démolition de 6 logements sis 18, 20, 22, 24, 26 et 28 rue Henri Leclercq à Fouquières-lez-Lens. Il a été rappelé que l'avis de la Commune est requis en raison de la démolition de logements sociaux.

Les membres du Conseil Municipal ont donné, à l'unanimité (28 voix POUR dont 7 procurations), un avis favorable à la démolition de ces logements.

13/ CHAMBRE FUNERAIRE : RAPPORT D'ACTIVITE DU 1^{ER} JUILLET 2020 AU 30 JUIN 2021

Il a été présenté aux membres du Conseil Municipal, le compte rendu d'activité pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, adressé par les « Pompes Funèbres de Montigny-en-Gohelle », qui a reçu délégation pour la gestion de la chambre funéraire, et qui se décompose ainsi :

DEPENSES : 6 129,60 € RECETTES : 10 966,00 €

Le résultat d'exploitation s'élève à 4 836,40 €.

Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu d'activité pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 à l'unanimité (28 voix POUR dont 7 procurations).

14/ CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE (ADDS) – ANNEE 2022

Il a été présenté la convention établie par l'ADDS, fixant le fonctionnement de ladite association et les engagements des signataires. Il a été proposé la signature d'une convention de partenariat pour un atelier de chantier d'insertion relatif au nettoyage des caniveaux, sur la base de 1 456 heures au maximum et pour une durée de 4 mois. Les heures d'entretien des

espaces seraient facturées au tarif horaire de 9,50 € TTC selon les interventions réellement effectuées.

Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité (28 voix POUR dont 7 procurations) Madame le Maire à signer la convention avec l'association intercommunale d'insertion ADDS, valable pour une période de 4 mois, ainsi que tout document s'y afférant.

15/ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLEGE

Il a été rappelé que des collégiens ont participé à un concours national intitulé « découvrir notre constitution » et organisé par le Ministère de l'éducation nationale.

Lauréat de ce concours, les collégiens sont invités par le Ministre de l'éducation nationale en son Ministère afin de recevoir leur prix. Toutefois, le Ministère ne prend en charge que 3 billets de train dont un accompagnant.

Le Principal du Collège a sollicité l'attribution d'une subvention exceptionnelle afin de pouvoir emmener tous les lauréats.

Sur proposition de sa Présidente, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité (28 voix POUR dont 7 procurations) d'attribuer au collège, une subvention exceptionnelle de 480,20 €.

16/ NOEL DES ECOLES ANNEE 2021

Comme les années précédentes, les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité (28 voix POUR dont 7 procurations) d'offrir des friandises aux enfants des écoles primaires et maternelles et un jouet aux enfants des écoles maternelles.

17/ CONVENTION AVEC FREE POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA PARCELLE CADASTREE AK 51 EN ZONE 2AU

La société FREE a sollicité la mise à disposition d'une parcelle communale, cadastrée AK 51 située en zone 2AU, d'une surface de 60 m² environ et destinée à accueillir des installations de télécommunications composées d'un pylône d'une hauteur de 45 mètres environ et d'un local technique et / ou des armoires techniques, moyennant un loyer annuel de 3 500 € HT, lequel sera revalorisé de 0,5 % par an à la date anniversaire de la prise d'effet.

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé, à l'unanimité (28 voix POUR dont 7 procurations), Madame le Maire à signer la convention d'occupation d'une durée de 12 ans et toutes les pièces relatives à cette mise à disposition.

18/ SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA CALL – SERVICE MUTUALISE D'INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME : ADS et GNAU

Pour répondre aux besoins des communes dans le domaine de l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme, la CALL avait décidé la création d'un service commun urbanisme (ADS). Le Conseil Municipal, par délibération en date du 9 juin 2015, avait décidé d'adhérer à ce service et de signer une convention précisant le champ d'application, les modalités d'organisation matérielles et financières, et les responsabilités.

Lors de sa séance du 18 mars 2021, le Conseil Municipal avait approuvé le renouvellement de la convention-cadre et de ses annexes, adoptés par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en date du 25 avril 2019 et avait autorisé Madame le Maire à signer la nouvelle convention-cadre.

Jusqu'à aujourd'hui, le dépôt des dossiers des demandes d'autorisations d'urbanisme en Mairie, n'était possible qu'au format papier. Or, dans le cadre de la loi de simplification des relations entre l'administration et les citoyens de 2013, la Commune a l'obligation de proposer à compter du 1^{er} janvier 2022, un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) afin de recevoir et d'instruire par voie dématérialisée les autorisations d'urbanisme.

Pour se faire, la CALL propose par l'intermédiaire du service commun ADS d'accompagner les Communes dans la mise en place du GNAU.

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé, à l'unanimité (28 voix POUR dont 7 procurations), Madame le Maire à signer la nouvelle convention-cadre à intervenir et les annexes, sans que cela n'implique une incidence financière.

19/ ACCEPTATION D'UNE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET QPV 2021

Il a été rappelé qu'en date du 14 septembre 2021, le Conseil Municipal avait sollicité l'aide du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets « Modernisation de l'offre de services offertes aux habitants en QPV ».

Selon la délibération du Conseil Départemental en date du 27 septembre 2021 portant acte attributif de subvention, il a été alloué à la Commune une subvention de 5 955,20 €.

Les membres du Conseil Municipal ont accepté, à l'unanimité (28 voix POUR dont 7 procurations), cette subvention de 5 955,20 € allouée par le Conseil Départemental et ont autorisé Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à celle-ci.

20/ PERSONNEL COMMUNAL : INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS)

A la demande de la DGFIP, l'assemblée a dû délibérer afin de lister les emplois communaux dont les missions impliquent la réalisation d'heures supplémentaires.

Considérant que l'ensemble des emplois présents dans la Collectivité peuvent à tout moment, sur demande de l'autorité territoriale ou du chef de service, réaliser des heures supplémentaires. Il y a lieu de considérer que tous les grades présent au tableau des effectifs de catégorie B et C, pourront bénéficier de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé, à la majorité des présents (26 voix POUR dont 6 procurations ; ABSTENTION 2 voix dont 1 procuration), que soit instauré dans la collectivité l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents effectuant des heures supplémentaires.

21/ PERSONNEL COMMUNAL : MODALITES DE MISE EN OEUVRE DES TITRES RESTAURANT

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité (28 voix POUR dont 7 procurations) la mise en œuvre des titres-restaurant, à compter du 1^{er} janvier 2022, au profit des agents de la Collectivité d'une valeur de 7 € avec une participation de 50 % et uniquement pour les journées effectives de travail (lors d'arrêts de travail, de congé,... l'agent ne pourra pas percevoir de titre restaurant pendant ces jours d'absence).

22/ PERSONNEL COMMUNAL : PARTICIPATION A LA PREVOYANCE

Lors de sa séance du 17 décembre 2018, l'assemblée avait décidé de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à 1 € pour le financement de la prévoyance « maintien de salaire ».

Considérant que la cotisation mensuelle moyenne supportée par les agents s'élève à environ 35 € par mois. Les membres du Conseil Municipal ont approuvé, à l'unanimité (28 voix POUR dont 7 procurations), que la participation de la commune passe de 1 à 15 € par mois et par agent à compter du 1^{er} janvier 2022.

23/ DESIGNATION D'UN COLLABORATEUR AU COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LES OPERATIONS DE RECENSEMENT – ANNEE 2022

Il a été rappelé que la Commune doit réaliser le recensement des habitants du 20 janvier 2022 au 19 février 2022.

Lors de sa réunion du 18 juin 2020, le Conseil Municipal avait autorisé la création d'un poste de coordonnateur communal.

Afin de l'assister dans sa tâche, il est nécessaire de créer un poste de collaborateur au coordonnateur communal pour les opérations de recensement.

Les membres du Conseil Municipal ont décidé, à l'unanimité (28 voix POUR dont 7 procurations), la création d'un poste de collaborateur au coordonnateur communal.

24/ RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS ANNEE 2022

Afin d'organiser le recensement 2022, il a été proposé la création de treize postes d'agent recenseur et de fixer leur rémunération.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité (28 voix POUR dont 7 procurations), en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers, la création de 13 emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant de janvier à février 2022.

Les agents recenseurs seront rémunérés à raison de :

- 0,60 € par feuille papier de logement remplie
- 1,00 € par bulletin individuel papier rempli
- 1,20 € par bulletin individuel déposé sur internet
- 25,00 € pour chaque séance de formation.

25/ REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE TECHNIQUE ET AU CHSCT

Lors de sa séance en date du 18 juin 2020, l'assemblée avait élu pour siéger au Comité Technique et au CHSCT, 3 titulaires et 3 suppléants afin de représenter les élus dans ces instances.

Suite à la démission d'un titulaire, il a été procédé à son remplacement.

Les membres du Conseil Municipal ont désigné à la majorité des présents (26 voix POUR dont 6 procurations ; ABSTENTION 2 voix dont 1 procuration), Madame HOCHART Donata comme nouveau membre titulaire pour siéger au Comité Technique et au CHSCT.

26/ CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE BILLY-MONTIGNY POUR LE REMPLACEMENT DES FEUX TRICOLORES SITUES A L'INTERSECTION DU BOULEVARD OUSSEKINE AVEC LES RUES JULES GUESDE ET DANTON

Il a été exposé la volonté de la Commune de procéder au changement de feux tricolores situés à l'intersection du Boulevard Oussekin avec la rue J. Guesde dans le but d'améliorer les conditions de sécurité et d'accès.

Billy-Montigny ayant le même projet, il a été proposé à l'assemblée d'autoriser Madame le Maire à signer une convention bipartite relative au partage des frais de remplacement des feux de signalisation et ainsi bénéficier d'une subvention, et de transférer temporairement à Billy-Montigny la Maîtrise d'ouvrage.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité (28 voix POUR dont 7 procurations)

QUESTIONS DIVERSES

1) Nous avons été alertés par une résidente de la rue Jean-Jacques-Rousseau qui elle-même vous a écrit un premier courrier en avril 2019 sur l'invasion de

ronces et de mauvaises herbes venant du terril de la fosse 6, sur sa pelouse et dans le terrain de sa location. D'autres locataires de la même rue sont aussi concernées. Une pétition de plusieurs riverains vous a été transmise. Un autre courrier vous a été transmis en juin 2021. Tout récemment Mme Petit d'EDEN 62 est passée sur place et devait vous rencontrer à ce sujet ce mardi 23 novembre. Nous vous demandons Mme La Maire quelles actions prévoyez-vous afin de trouver une solution à leurs désagréments ?

REPONSE : Eden 62 en charge de ce dossier, n'est pas rester sans rien faire. Un calendrier est mis en place et l'abattage a débuté le 25 Novembre. Eden 62 tient informé les riverains.

2) Lors du conseil municipal du 18 mars 2021, nous vous avons alertés sur l'absence d'éclairage sous le pont rue Victor Hugo, vous nous avez répondu avoir un devis. Quel en est le montant et quand les travaux seront-ils réalisés ?

REPONSE : Le montant est de 2549,26 €. Les travaux font partie du marché d'éclairage public. Le matériel a été reçu par l'entreprise le 26 novembre, l'installation aura lieu au mois de décembre.

3) La commune, propriétaire du logement N°33 rue Pasteur a réalisé en 2018 des travaux d'aménagement pour un montant d'environ 80 000€ pour accueillir un salon de coiffure. Celui-ci est fermé depuis plus d'un an. Pouvez-vous nous dire l'avenir de ce bâtiment ?

REPONSE : Le loyer continue à être payé par la locataire. Il arrive comme tout à chacun des accidents de la vie. Nous n'avons pas à nous immiscer dans leur vie privée.

4) Concernant la cyberbase, quel est le nombre d'utilisateurs hebdomadaires en moyenne ?

REPONSE : En moyenne 13 personnes sont accueillies à la cyberbase.

5) Lors du conseil municipal du 18 Mars 2021 nous vous avons demandé combien de pass ont été distribués votre réponse a été celle-ci : Les pass numériques ont bien été réceptionnés par nos services. Aucun pour le moment n'a été distribué. Une formation est prévue la semaine prochaine par CALL à destination des prescripteurs, afin de déployer les pass numériques. Cette formation va permettre de cibler le public concerné et optimiser le déploiement. Les pass numériques vont permettre aux utilisateurs de s'initier ou de se perfectionner au numérique. Ils pourront se former pour maîtriser l'art de la démarche en ligne (recherche d'emploi, démarches administratives ou tout simplement être en contact avec un proche éloigné). Pouvez-vous nous indiquer combien ont été distribués à ce jour ?

REPONSE : 4 pass numériques ont été distribués

6) *Pour donner suite à notre interrogation lors du conseil municipal du 18 mars 2021 au niveau du rond-point en bas de la rue Pasteur, vous nous avez indiqué : Nous n'avons pas attendu votre question pour y réfléchir. Une réflexion est en cours sur l'aménagement de ce rond-point. Où en est-elle à ce jour ?*

REPONSE : Les travaux de modifications de la structure interne de la fontaine auront lieu cette semaine, viendront ensuite l'aménagement floral et l'éclairage

7) lors du conseil municipal du 18 mars 2021 point 5. Il a été rappelé à l'assemblée que l'Office National des Forêts a effectué en 2019 un diagnostic sanitaire et mécanique des arbres des écoles, de la rue de la Sucrerie et du Parc des Ruissoirs. Suite à celui-ci, les arbres dangereux ont été abattus. La Commune s'engage à entretenir les plantations qui seront réalisées dans le cadre de ce dossier. Qu'en est-il des aménagements prévus ? Les abattages d'arbres et plantations ont-ils été réalisés ?

REPONSE : Le marché est en cours de consultation. La fin de la publication est le 06 décembre 2021.

8) *Qu'en est-il du projet numérique pour les écoles déposé auprès de l'Etat?*

REPONSE : Nous venons d'apprendre que notre dossier avait été retenu et qu'une subvention allait nous être versée à hauteur de 29 463,00€. Une prospection est déjà en cours pour l'achat de tablettes qui équiperont les écoles. (15 pour l'école Macé primaire, 45 pour l'école Condorcet et 30 pour l'école Ferry primaire).

INFORMATIONS DIVERSES

AUCUNE

Affiché le 6 décembre 2021